

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition énergétique

Décret n° du

Pris pour l'application du III de l'article 27 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

NOR : ENER2326079D

Publics concernés : gestionnaire du réseau public de transport, exploitants d'installations industrielles soumises aux articles L. 229-6 à L. 229-12 du code de l'environnement, exploitants d'installations de production ou de stockage d'hydrogène renouvelable ou bas carbone.

Objet : Création de la liste mentionnée au III de l'article 27 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : Le texte définit la liste des sites d'implantation des installations industrielles ou des projets de production ou stockage d'hydrogène dont les projets de raccordement au réseau public de transport d'électricité sont susceptibles de bénéficier d'une dispense d'évaluation environnementale, conformément au III de l'article 27 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies.

Références : décret pris en application de l'article 27 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Le présent décret peut être consulté, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

La Première ministre,

Sur le rapport de la ministre de la transition énergétique,

Vu l'article 27 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 515-48 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'énergie en date du XX ;

Vu les observations formulées lors de la consultation du public réalisée du au en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement,

Décète :

Article 1^{er}

Les sites mentionnés au III de l'article 27 de la loi du 10 mars 2023 susvisée, pour lesquels les ouvrages de raccordement au réseau public de transport d'électricité d'installations industrielles ou de production ou de stockage mentionnées au I du même article sont susceptibles de bénéficier d'une dispense de la procédure définie à la section 1 du chapitre II du titre II du livre I^{er} du code de l'environnement, figurent dans la liste annexée au présent décret. Lorsqu'un même site regroupe plusieurs installations industrielles localisées sur un même territoire délimité et cohérent du point de vue industriel en application du même I, la notion de site s'entend comme le territoire de la ou des communes mentionnées dans l'annexe précitée, sur lesquelles sont localisées ces installations, ou, le cas échéant, comme le territoire de la plateforme industrielle correspondante lorsqu'elle figure à l'arrêté pris en application de l'article L. 515-48 du code de l'environnement.

Article 2

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et la ministre de la transition énergétique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Par la Première ministre :

Le ministre de la transition écologique et de la
cohésion des territoires,

Christophe BECHU

La ministre de la transition énergétique,

Agnès PANNIER-RUNACHER

Annexe :

Dénomination de la zone industrielle ou du site industriel	Région	Communes d'implantation des sites industriels concernés
Zone industrielle de Dunkerque	Hauts-de-France	Dunkerque (59183), Grande Synthe (59271), Gravelines (59273), Leffrincoecke (59340), Loon Plage (59359)
Zone industrielle de Fos-sur-Mer - Lavéra - Berre	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Fos-sur-Mer (13039), Port-Saint-Louis (13078), Martigues (13056), Chateauneuf-les-Martigues (13026), Berre-l'Etang (13014), Rognac (13081)
Zone industrielle du Havre-Port-Jérôme	Normandie	Le Havre (76351), Gonfreville-l'Orcher (76305), Port-Jérôme-sur-Seine (76476), Sandouville (76660), Rogerville (76533), Oudalle (76489), Saint-Jean-de-Folleville (76592), Lillebonne (76384)
Zone industrielle de Loire Estuaire	Pays de la Loire	Saint-Nazaire (44184), Montoir-de-Bretagne (44103), Donges (44052), Paimboeuf (44116), Frossais (44061), Cordemais (44045)
Plateforme industrielle de Saint-Avoid	Grand Est	Saint-Avoid (57606), Carling (57123), l'Hopital (57336)
Vallée de la Chimie - Sud de Lyon	Auvergne-Rhône-Alpes	Feyzin (69276), Pierre-Benite (69152), Saint-Fons (69199)
Sud-Alsace	Grand Est	Chalampé (68064), Ottmarsheim (68253), Bantzenheim (68020)
Zone industrielle de Grandpuits	Ile-de-France	Mormant (77317), Grandpuits-Bailly-Carrois (77211)
Zone industrielle de Rouen	Normandie	Rouen (76540), Moulineaux (76457), Le Grand-Quevilly (76322), Le Petit Quevilly (76498), Grand-Couronne (76319), Petit-Couronne (76497), Saint Etienne du Rouvray (76575), Sotteville lès Rouen (76681)
Zone industrielle de la Meurthe	Grand Est	Dombasle-sur-Meurthe (54159), Laneuveville-devant-Nancy (54300), Varangeville (54549)
Zone industrielle de Lacq	Nouvelle-Aquitaine	Lacq (64300), Arance (64030), Abidos (64003), Mourenx (64410), Pardies (64443)
Zone industrielle de Valenciennes	Hauts-de-France	Saint-Saulve (59544), Onnaing (59447)
Zone industrielle Les Roches-Roussillon	Auvergne-Rhône-Alpes	Roussillon (38344), le-Péage-de-Roussillon (38298), Saint-Maurice-l'Exil (38425), Salaise-sur-Sanne (38468), Saint-Clair-du-Rhône (38378)
Zone industrielle de Port-la-Nouvelle	Occitanie	Port-la-Nouvelle (11266)
Cimenterie de Montalieu	Auvergne-Rhône-Alpes	Bouvesse-Quirieu (38054), Montalieu-Vercieu (38247)
Cimenterie Vicat - Grave de Peille	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Blausasc (06019)

Lafarges Ciments - Usine du Teil	Auvergne-Rhône-Alpes	Viviers (07346)
Lafarges Ciments - Usine de la Malle	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Bouc-Bel-Air (13015)
Ciments Calcia - Usine de Ranville	Normandie	Ranville (14530)
Ciments Calcia - Usine de Bussac-Forêt	Nouvelle-Aquitaine	Bussac-Forêt (17074)
Ciments Calcia - Usine de Beaucaire	Occitanie	Beaucaire (30032)
Lafarge Ciments - Usine de Martres Tolosane	Occitanie	Martres-Tolosane (31324)
Ciments Calcia - Usine de Villiers-au-Bouin	Centre-Val de Loire	Villiers-au-Bouin (37279)
Plateforme chimique de Tavaux	Bourgogne-France-Comté	Tavaux (39526), Abergement-la-Ronce (39001), Damparis (39189)
EQIOM - Usine de Rochefort	Bourgogne-France-Comté	Rochefort-sur-Nenon (39462)
Lafarge Ciments - Site de Pierre-la-Cour	Pays de la Loire	Saint-Pierre-la-Cour (53247)
Usine Saint-Gobain de Pont-à-Mousson	Grand Est	Pont-à-Mousson (54431)
Vicat - Usine de Xeuilley	Grand Est	Xeuilley (54596)
Carrières et fours à chaux de Dugny - installation de Dugny	Grand Est	Dugny-sur-Meuse (55166)
Société des fours à Chaux de Sorcy - installation de Sorcy-Saint-Martin	Grand Est	Sorcy-Saint-Martin (55496)
Arcellor Mittal France - Site de Florange	Grand Est	Florange (57221)
EQIOM - Usine d'Heming	Grand Est	Héming (54314)
Roquette Frères - Site de Lestrem	Hauts-de-France	Lestrem (62502)
EQIOM - Usine de Lumbres	Hauts-de-France	Lumbres (62534)
Chaux et Dolomies du Boulonnais - Usine de Réty	Hauts-de-France	Réty (62705)
Lafarge Ciments - Usine de Val d'Azergues	Auvergne-Rhône-Alpes	Belmont d'Azergues (69020)
Ciments Clacia - Usine d'Airvault	Nouvelle-Aquitaine	Airvault (79005)
Calcia	Grand Est	Couvrot (51195)
Calcia	Centre-Val de Loire	Beffes (18025)
Trimet	Auvergne-Rhône-Alpes	Saint-Jean de Maurienne (73248)
Zone industrielle de Grenoble	Auvergne-Rhône-Alpes	Saint-Egrève (38382), La Tronche (38516), Grenoble (38185), Le Pont-de-Claix (38317), Eybens (38158), Jarrie (38200), Vizille (38562)
Zone industrielle d'Arques	Hauts-de-France	Arques (62040), Blendecques (62139)
Zone agro-industrielle de Pomacle-Bazancourt	Grand-Est	Bazancourt (51043), Pomacle (51439)